

ÉCOCENTRE

2775, 40^e Rue (entrée voisine du garage municipal)

Heures d'ouvertures : Vendredi de 13 h à 16 h
 Samedi 8 h à 12 h

Date : 3 mai au 2 novembre 2019

Clientèle : Résidents de Saint-Prospér (preuve de résidence obligatoire)



Municipalité
de Saint-Prospér

MATÉRIAUX ACCEPTÉS

- Feuilles mortes (dans un sac)
- Gazon (en vrac)
- Piles domestiques, peinture et vernis résidentiel seulement, canette d'aérosol, lampe au mercure.
- Métaux
- Branches en vrac, arbre de Noël
- Appareils électroménagers hors d'usage : meubles, matelas, etc.
- Matériel électronique et informatique
- Matériaux de construction en faible quantité, moins de 3 mètres cubes (remorque 5' X 8' ou boîte de camionnette chargée). Tout ce qui a rapport aux matériaux secs. Bran de scie, copeaux de bois (pas besoin d'être ensachés)
Entrepreneur non accepté.



MATÉRIAUX REFUSÉS

- Pneus : les déposer chez votre détaillant
- Les chargements trop gros seront refusés
- Vêtements, textiles et jouets : conteneur bleu disponible derrière la polyvalente des Abénaquis au 2105, 25^e Avenue
-

Vous pouvez disposer des meubles propres et en bon état au comptoir St-Vincent de Paul à Saint-Georges (418 228-0560).

Merci de votre collaboration.